

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme



AGENCE DE SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE  
121 rue de l'Éclaircie  
35116 SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE  
Tél : +33 (0)2 99 39 12 12  
contact@quarta.fr

WWW.QUARTA.FR

14/10/2016	Arrêt du projet de PLU
29/09/2017	Approbation du PLU

Plan Local d'Urbanisme

N° Planche	Phase	N° pièce
P2		

Dossier n°:	Echelle:
152683U	1/5000

Prescription ponctuelle  
★ Changement de destination autorisé au titre de l'article L. 151-11 2° du CU

Prescription linéaire

- Cours d'eau au titre de l'article L. 151-23 du CU
- Éléments bocagers protégés au titre de l'article L. 151-23 du CU
- Liasion douce à préserver au titre du L. 151-38 et du R. 151-48 du CU
- Marge de recul aux abords des RD : pour les autres usages
- Marge de recul aux abords des RD : pour les habitations
- Marge de recul aux abords des RD : pour toutes constructions

Prescription surfacique

- Éléments ou ensemble bâti protégé au titre de l'article L. 151-19 du CU
- Espace boisé classé au titre de l'article L. 113-1 du CU
- Emplacement réservé
- Espace paysager protégé au titre de l'article L. 151-23 du CU
- Orientation d'aménagement et de programmation
- Zone archéologique
- Zone Humide

Zones du PLU

- 1AU1 : zone à urbaniser dédiée à l'habitat
- 1AU2 : zone à urbaniser dédiée à l'habitat
- 2AUH : zone à urbaniser à long terme dédiée à l'habitat
- 2AUL : zone à urbaniser à long terme dédiée au tourisme et loisirs
- A : zone agricole
- Ab : zone agricole inconstructible
- Al : zone agricole accueillant des activités de loisirs (jardins)
- Ap : zone agricole concernée par le captage
- N : zone naturelle et forestière
- Np : zone naturelle et forestière concernée par le captage
- UA : zone urbaine dédiée aux activités économiques
- UC : zone urbaine de cœur de bourg
- UE : zone urbaine périphérique
- UL : zone urbaine dédiée aux équipements
- ULc : zone urbaine dédiée aux activités touristiques et de loisirs

Équipement	Surface	Statut	Superficie	Intégration

